

Challenge du MEILLEUR CLUB de JEUNES

Règlement adopté par l'Assemblée Générale en visioconférence du 19 novembre 2020.

Participation	article 1
Défis	article 2
Établissement des classements	article 3
Les classements	articles 4 et 5
Récompenses	article 6
Gestion	article 7

Challenge du MEILLEUR CLUB de JEUNES

Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Le District Mosellan de Football organise chaque saison un challenge du «Meilleur Club de JEUNES » destiné à récompenser les clubs qui ont le mieux porté leurs efforts sur le développement du football des jeunes en cohérence avec la politique technique fédérale.

Le partenaire de ce challenge est la Caisse d'Épargne Grand Est Europe en vertu de la convention de mécénat signée.

Participation

Article 1

Concourent à ce challenge:

- les clubs du District Mosellan de Football dont l'équipe fanion évolue en D1, D2, D3 ou D4
- les clubs dont l'équipe 1 participe aux championnats de la LGEF n'ayant aucune équipe de jeunes évoluant dans les championnats de la LGEF
- les groupements de clubs.

Défis

Article 2

Cinq défis sont à relever par les clubs :

1. Défi « SPORTIF »
2. Défi « ENCADREMENT »
3. Défi « FÉMININES »
4. Défi « ÉDUCATION »
5. Défi « ATTRACTIVITÉ »

Établissement des classements

Article 3

3.1. Défi « SPORTIF »

Pour ce défi, les données prises en compte pour l'établissement du classement sont :

1. La participation aux rassemblements des équipes des catégories U7 et U9 y compris de Futsal.
2. La participation aux plateaux des équipes U11 y compris de Futsal.
3. La participation des équipes U13 en Championnat MOSELLE U13 et en championnat interdistricts.
4. La participation des équipes U15, U17, U18 et U19 en Championnats MOSELLE Jeunes, en Championnat MOSELLE U19 ainsi qu'aux compétitions Futsal du DMF.

5. La participation des clubs et de leurs joueurs aux détectations, stages et sélections.

3.2. Défi « ENCADREMENT »

Pour ce défi, les données prises en compte pour l'établissement du classement sont :

1. Le nombre de licences « Educateur »
2. La participation aux formations dispensées et placées sous la responsabilité de l'Équipe Technique Régionale.
3. L'obtention de certifications
4. La formation d'un référent PEF
5. Le nombre de licences « Arbitre » de moins de 18 ans
6. La formation initiale (FIA) d'arbitre de moins de 18 ans
7. La formation d'arbitres de moins de 15 ans
8. La désignation d'arbitre pour une finale du DMF ou de la LGEF
8. La présence identifiée d'un référent-arbitre
9. La formation d'un dirigeant capacitaire en arbitrage
10. La participation aux formations dispensées par l'IR2F en lien avec l'encadrement des jeunes.

3.3. Défi « FÉMININES »

Pour ce défi, les données prises en compte pour l'établissement du classement sont :

1. Le nombre de licenciés des catégories de jeunes filles : U6F à U18F.
2. Le ratio licenciés jeunes/ licenciées filles du club.
3. Le nombre d'équipes de filles participant aux rassemblements et aux plateaux organisés par le DMF pour les licenciées des catégories U6F à U13F.
4. Le nombre d'équipes de filles participant aux compétitions organisées par le DMF et la LGEF pour les licenciées des catégories U13F à U18F.
5. La participation des clubs et de leurs joueuses aux détectations, stages et sélections.
6. Les sanctions de la commission de discipline du DMF.
7. L'engagement de la section féminine du club dans le Programme Éducatif
8. Le nombre de licences « Éducatrice »
9. La participation de femmes aux formations dispensées et placées sous la responsabilité de l'Équipe Technique Régionale.
10. L'obtention de certifications par une licenciée
11. La participation de filles à la formation d'arbitres de moins de 15 ans
12. L'engagement d'arbitres femmes de moins de 18 ans.
13. La présence identifiée d'une référente-arbitre dans le club.
14. La participation de femmes aux formations dispensées par l'IR2F en lien avec l'encadrement des jeunes.

3.4. Défi « ÉDUCATION »

Pour ce défi, les données prises en compte pour l'établissement du classement sont :

1. L'engagement du club dans le Programme Éducatif
2. Les données du challenge du Carton Bleu
3. Les sanctions prises par la Commission de discipline pour les catégories de jeux réduits.

3.5. Défi « ATTRACTIVITÉ »

Pour ce défi, les données prises en compte pour l'établissement du classement sont :

1. La population de la commune du siège ou de sa partie non agglomérée où est sis le siège selon les chiffres de l'INSEE au 1er janvier de l'année de la

- saison en cours. Pour les clubs de quartier, la population du quartier prise en compte est celle fournie par le service d'état civil de la commune.
2. Le nombre total des licenciés du club
 3. Le nombre de licenciés des catégories de jeunes : U6 à U19 et U6F à U18F.

Les classements

Article 4

Plusieurs classements sont établis :

1. Le classement général
2. Un classement spécifique à chaque défi: Défi « SPORTIF », Défi « ENCADREMENT », Défi « FÉMININES », Défi « ÉDUCATION », Défi « ATTRACTIVITÉ ».
3. Un classement par niveau des Championnats MOSELLE Seniors : D1, D2, D3 et D4.
4. Un classement des groupements de clubs
5. Un classement de la meilleure progression.

Article 5

Le décompte des points obtenus pour chacun des cinq défis figure dans les tableaux annexés.

Chaque club situe son niveau dans chaque défi et au classement général sur une échelle comprise entre 0 et 100 établie par les formules de calcul annexées.

Récompenses

Article 6

- 6.1. Les récompenses du Challenge du « Meilleur Club de JEUNES Caisse d'Épargne Grand Est Europe offertes par la banque partenaire du challenge sont remises à l'issue de chaque saison lors d'une manifestation à laquelle sont invités les lauréats.
- 6.2. Le lauréat du classement général se voit remettre le « Trophée du Challenge du Meilleur Club de JEUNES ». Il en a la garde pendant une année.
- 6.3. Les lauréats des cinq défis spécifiques se voient remettre un trophée qu'ils remettront en jeu la saison suivante.
- 6.4. Le lauréat du classement de la meilleure progression se voit remettre un trophée qu'il remettra en jeu la saison suivante.
- 6.5. Les clubs qui ne sont pas représentés à la manifestation de remise ou qui n'ont pas présenté d'excuses à leur absence ne percevront ni leur prix ni leurs dotations.

Gestion

Article 7

Placé sous la responsabilité d'un membre du Comité de Direction désigné, les commissions du Département Jeunes et Technique, la Commission Départementale des Arbitres et la Commission Formation sont associés à la gestion des classements du Challenge du « Meilleur Club de JEUNES ».

Article 8

Le Comité de Direction se réserve le droit de trancher tout litige pouvant intervenir pour l'attribution des différents challenges.

Défi SPORTIF

Automne Printemps

Foot à 5 et à 4

* U7 et U9

Rassemblements 1 équipe =

3	3	6
---	---	---

Points attribués pour un minimum de TROIS participations par phase.

Foot à 8

* U11

Plateaux 1 équipe =

5	5	10
---	---	----

Points attribués pour un minimum de TROIS participations par phase.

* U13

Championnats MOSELLE et championnat interdistricts 1 équipe =

5	5	10
---	---	----

Foot à 11

* U15-U17-U18-U19

Championnats MOSELLE 1 équipe =

15	15	30
----	----	----

Championnats interdistricts 1 équipe =

20	20	40
----	----	----

Championnats LGEF 1 équipe =

50

Les points sont attribués pour chaque équipe engagée qui termine sa phase ou son championnat.

Futsal

* FUTSAL U7 , U9 et U11

Plateaux 1 équipe =

3

* FUTSAL U13, U15 et U18

Championnats Futsal MOSELLE 1 équipe =

10

Élite

Détections

* U13, U14 et U15 1 club représenté =

10

CPS

* U13, U14 et U15 1 joueur retenu =

2

Un maximum de 10 points est attribué par club.

Sélections DMF

* U13, U14 et U15 1 joueur sélectionné =

2

Un maximum de 10 points est attribué par club.

Sélections LGEF

* U13, U14 et U15 1 joueur sélectionné =

5

Défi ENCADREMENT

Éducateurs

1. Licences

Technique Nationale	1 licence =	50
Technique Régionale	1 licence =	30
Responsable École de Football	1 licence =	25
Éducateur Fédéral	1 licence =	15
Animateur Fédéral	1 licence =	10

2. Formations

* CFF1	CFF1 complet	1 éducateur formé =	8
	Module U9 et U11	1 éducateur formé =	4
	Certification CFF1	1 éducateur certifié =	4
* CFF2	CFF2 complet	1 éducateur formé =	8
	Module U13 et U15	1 éducateur formé =	4
	Certification CFF2	1 éducateur certifié =	4
* CFF3	CFF3 complet	1 éducateur formé =	8
	Module U18 et U20	1 éducateur formé =	4
	Certification CFF3	1 éducateur certifié =	4
* CFF4	CFF4 complet	1 éducateur formé =	8
	Module santé/sécurité	1 éducateur formé =	8
	Module associatif ou éducatif	1 éducateur formé =	4
	Module arbitrage	1 éducateur formé =	4
	Module "Gardien de but" initiation	1 éducateur formé =	4
	Module "Gardien de but" perfectionnement	1 éducateur formé =	4
	Certification CFF4	1 éducateur certifié =	4
* BMF	En continu ou en apprentissage	1 éducateur breveté =	60
* Autres modules	U6 et U7	1 éducateur formé =	2
	Animatrice fédérale (femme ou homme)	1 éducateur formé =	2
	Futsal initiation	1 éducateur formé =	4
	Futsal entraînement	1 éducateur formé =	4
	Futsal perfectionnement	1 éducateur formé =	30
* Soirées de recyclage		1 éducateur recyclé =	5
* Référent PEF formé		1 référent formé =	1

Arbitres

1. Licences

Arbitre de moins de 18 ans 1 licence = **15**

2. Formation Initiale en Arbitrage (FIA)

Arbitre de moins de 18 ans 1 arbitre formé = **20**

3. Arbitre désigné pour une finale du DMF ou de la LGEF

Coupe de Moselle ou Trophée Champion de Moselle 1 arbitre désigné = **10**

Coupe de la LIGUE du GRAND EST de FOOTBALL 1 arbitre désigné = **10**

4. Référent en arbitrage

Référent validé par la CDPA 1 référent validé = **10**

5. Dirigeant capacitaire en arbitrage

1 dirigeant formé = **5**

6. Formation d'un arbitre de moins de 15 ans

1 arbitre formé = **5**

Dirigeants

Formation IR2F en lien avec l'encadrement des jeunes 1 dirigeant formé = **1**

Défi FÉMININES

SPORTIF

Automne Printemps Total

Foot à 5 et à 4

U8F, U10F et U13F

Rassemblements 1 équipe =

3	3	6
---	---	---

Points attribués pour un minimum de TROIS participations par phase.

Foot à 8

U13F

Championnat MOSELLE 1 équipe =

5	5	10
---	---	----

U15F

Championnat INTERDISTRICTS 1 équipe =

5	5	10
---	---	----

U18F

Championnat INTERDISTRICTS 1 équipe =

5	5	10
---	---	----

Points attribués pour un minimum de TROIS participations par phase.

Foot à 11

U15F

Championnat INTERDISTRICTS 1 équipe =

15	15	30
----	----	----

Championnats LGEF R1 et R2 1 équipe =

25	25	50
----	----	----

Futsal

FUTSAL U8F, U10F et U13F

Rassemblements 1 équipe =

3

FUTSAL U15F, U18F

Coupe de Moselle 1 équipe =

3

FUTSAL U15F et U18F

Championnats Futsal MOSELLE: 1 équipe =

10

Élite

Détections

U13F, U14F et U158F

1 club re-présenté =

10

CPS

U13F, U145F et U158F

1 joueuse retenue =

2

Un maximum de 10 points est attribué par club.

Sélections DMF

U13F, U145F et U158F

1 joueuse retenue =

2

Un maximum de 10 points est attribué par club.

Sélections LGEF

U13F, U145F et U158F

1 joueuse retenue =

5

ENCADREMENT

Éducatrices

1. Licences

Technique Nationale	1 licence =	50
Technique Régionale	1 licence =	30
Responsable École de Football	1 licence =	25
Éducateur Fédéral	1 licence =	15
Animateur Fédéral	1 licence =	10

2. Formations

CFF1 complet	1 éducatrice formée =	8
Module U9 et U11	1 éducatrice formée =	4
Certification CFF1	1 éducatrice certifiée =	4

CFF2 complet	1 éducatrice formée =	8
Module U13 et U15	1 éducatrice formée =	4
Certification CFF2	1 éducatrice certifiée =	4

CFF3 complet	1 éducatrice formée =	8
Module U18 et U20	1 éducatrice formée =	4
Certification CFF3	1 éducatrice certifiée =	4

CFF4 complet	1 éducatrice formée =	8
Module santé/sécurité	1 éducatrice formée =	8
Module associatif ou éducatif	1 éducatrice formée =	4

Module arbitrage	1 éducatrice formée =	4
Module "Gardien de but" initiation	1 éducatrice formée =	4
Module "Gardien de but" perfectionnement	1 éducatrice formée =	4
Certification CFF4	1 éducatrice certifiée =	4

* BMF	En continu ou en apprentissage	1 éducatrice brevetée =	60
--------------	--------------------------------	-------------------------	----

* Autres modules

U6 et U7	1 éducatrice formée =	2
Animatrice fédérale (femme ou homme)	1 éducatrice formée =	2
Futsal initiation	1 éducatrice formée =	4
Futsal entraînement	1 éducatrice formée =	4
Futsal perfectionnement	1 éducatrice formée =	30

* Soirées de recyclage	1 éducatrice recyclée =	5
------------------------	-------------------------	---

* Référente PEF formée	1 référente formée =	1
------------------------	----------------------	---

Arbitres

1. Licences

Arbitre de moins de 18 ans

1 licence = 15

2. Formation Initiale en Arbitrage (FIA)

Arbitre de moins de 18 ans

1 arbitre formée = 20

3. Arbitre désigné pour une finale du DMF ou de la LGEF

Coupe de Moselle ou Trophée Champion de Moselle

1 arbitre désignée = 10

Coupe de la LIGUE du GRAND EST de FOOTBALL

1 arbitre désignée = 10

4. Référente en arbitrage

Référente validée par la CDPA

1 référente validée = 10

5. Dirigeante capacitaire en arbitrage

1 dirigeante formée = 5

6. Formation d'une arbitre de moins de 15 ans

1 arbitre formée = 5

Dirigeantes

Formation IR2F en lien avec l'encadrement des jeunes

1 dirigeante formée = 1

ÉDUCATION

Points

Programme Éducatif Fédéral

Calendrier prévisionnel de la saison envoyé

envoi = 5

Fiche validée

1 fiche = 3

Comportements

Total de points sans aucune pénalité

50

Nombre de points retranchés au total maximum

= total des points de pénalités avec application du barème du Carton Bleu.

ATTRACTIVITÉ

Voir formules de calcul.

Taux de pénétration de la section "Jeunes" dans la population pour 1000

Ratio nombre de licenciés "Jeunes Filles" / nombre de licenciés Jeunes du club

Taille de la section "Jeunes Filles"

Défi ÉDUCATION

Points

Programme Éducatif Fédéral

Calendrier prévisionnel de la saison envoyé

envoi =

5

Fiche validée

1 fiche =

3

CARTON BLEU

Total de points sans aucune pénalité

50

Nombre de points retranchés au total maximum

= total des points de pénalités du CB

Défi ATTRACTIVITÉ

Voir formules de calcul

Taux de pénétration de la section "Jeunes" dans la population pour 1000

Ratio nombre de licenciés "Jeunes" / nombre de licenciés du club

Taille de la section "Jeunes" par tranche de 100 licenciés

Formules de calcul

SPORTIF

Total du club au défi SPORTIF = somme des points obtenus

Total sur 100

$$S = ((100/\text{moyenne DMF}) \times \text{total du club})/2$$

Exemple:

Moyenne DMF du défi SPORTIF = 50

Total du club = 50

Total du club sur 100 = **50.00**

ENCADREMENT

Total du club au défi ENCADREMENT = somme des points obtenus

Total sur 100

$$E = ((100/\text{moyenne DMF}) \times \text{total du club})/2$$

Exemple:

Moyenne DMF du défi ENCADREMENT = 65

Total du club = 60

Total du club sur 100 = **46.15**

FÉMININES

Total du club au défi FÉMININES = somme des points obtenus

Total sur 100

$$F = ((100/\text{moyenne DMF}) \times \text{total du club})/2$$

Exemple:

Moyenne DMF du défi FÉMININES = 55

Total du club = 60

Total du club sur 100 = **54.54**

ÉDUCATION

Total du club au défi ÉDUCATION = somme des points obtenus

Total sur 100

$$É = ((100/\text{moyenne DMF}) \times \text{total du club})/2$$

Exemple:

Moyenne DMF du défi ÉDUCATION = 60

Total du club = 70

Total du club sur 100 = **58.33**

ATTRACTIVITÉ

Total du club au défi ATTRACTIVITÉ

. Taux de pénétration (0/00) du nombre de licenciés Jeunes dans la population

. Ratio nombre de licenciés Jeunes/ nombre total de licenciés du club

. Taille de la section Jeunes = nombre de licenciés Jeune /100

Total = taux de pénétration x ratio x taille

Total sur 100

$$A = ((100/\text{moyenne DMF}) \times \text{total du club})/2$$

Exemple:

Moyenne DMF du défi ATTRACTIVITÉ = 45

Total du club = 55

Total du club sur 100 = **61.11**

Total GÉNÉRAL

Total du club sur 100

$$T = (S \times 0.2) + (E \times 0.2) + (F \times 0.2) + (É \times 0.2) + (A \times 0.2)$$

Exemple:

Total du club sur 100 = **54.03**

$(50 \times 0.2) + (46.15 \times 0.2) + (54.45 \times 0.2) +$

$(58.33 \times 0.2) + (61.11 \times 0.2)$